



FEUILLE D'INSCRIPTION POUR LE
CLUB DE TAEKWONDO DE BRIIS SOUS FORGES
2020/2021

NOM	PRENOM	M/F	DATE DE NAISSANCE	N°LICENCE	N°PASSEPORT EN COURS

Toutes les informations sont obligatoires

ADRESSE.....

CODE POSTAL VILLE.....

TEL DOMICILE / PORTABLE..... MAIL.....

RESPONSABLE LEGAL (si le pratiquant est mineur) :

Personne à joindre en cas d'urgencetel portable.....

	HORAIRES	TARIF PAR PERSONNE	TOTAL
TKD adulte (dès 15 ans)	Mardi & Vendredi 20h00 - 21h30	225 € 125 € à partir du 2ème inscrit au club*	
TKD enfant (dès 5 ans)	Mardi & Vendredi 19h00 - 20h00	135€ 80 € à partir du 2ème inscrit au club*	
PASSEPORT		20 € obligatoire pour tout taekwondoïste et valable 8 ans	
LICENCE SEULE		35 €	
COUP DE POUCE		Montant à déduire de l'inscription	-
		TOTAL	

* En cas d'inscription multiple de membres d'une même famille et de même domiciliation fiscale, le tarif le plus élevé est applicable puis viennent les tarifs dégressifs (inscriptions TEK Training et Taekwondo confondus)

* Pour les adhérentes et adhérents de la saison 2019-2020, un avoir de 15% sur le montant réglé l'année dernière, vous sera accordé lors de votre réinscription pour la saison 2020-2021

* Règlement espèces :

* Règlements chèques coup de pouce :

* Nombre de chèques : 3 MAXIMUM, UN PAR TRIMESTRE (suite à l'évènement et l'incertitude, le règlement sera fractionné sur trois trimestres)

* Echéances chèques : Septembre Décembre Mars

*Tous chèques déposés à échéance ne sera pas remboursé y compris le premier qui sert à payer la licence et les frais de fonctionnements

J'accepte } Les responsables du club à faire intervenir les personnels soignants compétents en cas d'accident survenu lors du cours
 Je refuse }

J'autorise } D'apparaître, ou que mon enfant apparaisse sur des photos ou vidéos prises dans le cadre du club et pouvant être visibles sur le site web du club
 Je n'autorise pas }

Extrait du règlement intérieur :

L'association CLUB DE TAEKWONDO DE BRIIS SOUS FORGES a pour objet la pratique et l'enseignement du TAEKWONDO et des disciplines associées ainsi que la promotion et la formation d'éducateurs sportifs.

1. Elle est régit par la loi de 1901 relative aux associations à but non lucratif.
2. L'école de TAEKWONDO est affiliée à la Fédération Française de TAEKWONDO et Disciplines associées (F.F.T.D.A) dont le siège social est à Lyon.
3. Le club dispose d'un site Internet (<http://taekwondo-briis.com/>). Les représentants légaux des familles qui ne souhaitent pas voir figurer leurs images sur le site, doivent le préciser sur la fiche d'inscription. Seules les photos prises ou accréditées par le photographe de l'association, dans le cadre des entraînements ou des manifestations proposées, pourront être mises en ligne sur le site.
4. L'inscription donne droit à la pratique de l'activité choisie pour la saison en cours.
5. Elle doit être effectuée auprès du membre du bureau en charge des inscriptions.
6. Sauf cas de force majeure dûment justifiée, l'inscription est ferme et définitive.
7. L'inscription doit être faite dès l'entrée dans l'association ou au plus tard après deux cours d'essais gratuits.
8. L'inscription n'est effective qu'après paiement des cotisations dues et présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité considérée.
9. Le(s)chèque(s) libellé(s) à l'ordre du « CLUB DE TAEKWONDO DE BRIIS SOUS FORGES » est le mode de paiement privilégié. Toutefois les paiements en espèces sont autorisés. Dans ce cas les espèces doivent être remises à un membre du bureau en charge des inscriptions qui délivrera en contrepartie un certificat de paiement à l'adhérent.
10. A défaut de paiement ou de certificat médical et sans réponse positive après deux réclamations d'un des membres du bureau en charge des inscriptions, l'inscription de l'élève est considérée comme nulle et celui-ci ne pourra pas prétendre être membre de l'association.
11. Les frais d'inscription correspondent aux frais d'adhésion à l'association, à la participation aux cours et le cas échéant à l'achat par le club de la licence fédérale nécessaire pour la pratique du TAEKWONDO. Ils excluent toutes autres prestations.
12. Dans le cas de force majeure cité au point 7 du présent règlement, l'adhérent quittant l'association ne pourra prétendre qu'au remboursement du reliquat correspondant aux sommes engagées pour sa participation aux cours. La part correspondant à l'adhésion à l'association reste acquise au club. Le montant du remboursement sera calculé au prorata du temps restant entre le départ effectif de l'élève et la fin de la saison en cours à raison d'un dixième de la somme par mois restant. La licence fédérale reste à la charge de l'adhérent.
13. Les cours sont généralement dispensés dans une salle d'entraînement appelé Dojang.
14. Les cours sont placés sous la responsabilité du Professeur mandaté de l'association.
15. La responsabilité de l'association n'est pas engagée en dehors des heures de cours et en dehors du Dojang.
16. L'accès au Dojang est ouvert au public, sous réserve qu'il ne perturbe pas le cours.
17. Le praticable du Dojang est réservé aux élèves ayant revêtus une tenue adaptée à la pratique de l'activité (sauf sur dérogation du Professeur).
18. Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur du Dojang qu'ils utilisent.
19. Au regard de l'article L321-4 du code du sport, nous attirons votre attention sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du TAEKWONDO et disciplines associées peut vous exposer.

Je reconnais avoir lu et être en accord avec le règlement intérieur du club (consultable au club ou sur le site Web www.taekwondo-briis.fr)

Organisation particulières suite au COVID 19 :

- Accès avec sens de circulation obligatoire
- Fermeture des vestiaires : les licenciés arriveront en tenue et changeront leurs chaussures à proximité des terrains (Chaussures de taekwondo)
- Claquette obligatoire pour tout déplacement dans le gymnase pour aller aux toilettes
- Chaque personne doit amener son propre gel hydro alcoolique et moyen de désinfection
- Port du masque obligatoire (lors des déplacements dans le gymnase et dès l'accès à la structure)
- Gourde ou bouteille d'eau et serviette obligatoire

**Nous demandons à chacun de vous, de veiller à respecter ces règles nécessaires à la sécurité de tous.
Tout le club est investi pour vous assurer les meilleures conditions de pratique de notre discipline**

Joindre obligatoirement un certificat médical pour les nouveaux inscrits. (Pour les anciens faire une photocopie du passeport signé du médecin)

A.....

. LE.....

SIGNATURE.....

REPRISE DES ENTRAINEMENTS EN CLUB

RENTREE SEPTEMBRE 2020

Mise à jour le 24/08/2020 - J'adopte les bonnes attitudes pour une pratique en toute sécurité



REPRISE DE TOUTES LES ACTIVITÉS (COURS, STAGES, ACTIONS DE PROMOTION ET DE DÉCOUVERTE) DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES.

- Le protocole de reprise doit permettre une reprise encadrée et sécurisée du Taekwondo et des Disciplines associées

1 PROTOCOLE DE REPRISE

dans les clubs affiliés à la FFTDA.

- Il a vocation à être remis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'état.

2 CONDITIONS DE REPRISE



OBLIGATION DE RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES ET LE PORT DU MASQUE POUR TOUTE PERSONNE (En dehors de la situation de pratique physique)



RESPECTER LES DISTANCES PHYSIQUES
1,5m entre les personnes – 4 m Par personne



RESPECTER LES CONSIGNES PRATIQUANT - ENSEIGNANT - DIRIGEANT



RESPECTER LES HORAIRES POUR UNE BONNE GESTION DES FLUX
Eviter de faire des attroupements



SIGNER LES FEUILLES DE PRESENCE
Prévoir son stylo.

CONSIGNES PRATIQUANTS

RENTREE - SEPTEMBRE 2020

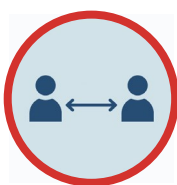


Mise à jour le 24 août 2020 - J'adopte les bonnes attitudes pour une pratique en toute sécurité

1 LES REGLES GENERALES



GESTES BARRIÈRES ET PORT

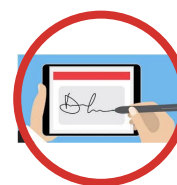


RESPECTER LES

de 2m entre chacun.



RESPECTER LES HORAIRES



SIGNER LE LISTING

Les listes seront mises à disposition

*demande à visée
épidémiologique.*

2 MON EQUIPEMENT

Tous les équipements (chaussures, chaussettes, serviette, gourde, protection et matériel) seront nettoyés obligatoirement après chaque entraînement.



L'ENTRAÎNEMENT. *chaussettes ou se désinfecter les pieds (gel hydro-alcoolique) en rentrant et en sortant du tapis.*

3 LORS DE L'ENTRAÎNEMENT



RESPECTER LES SENS
DE CIRCULATION,



RESPECTER LES CONSIGNES
DE L'ENSEIGNANT

Tout non-respect du règlement et des gestes barrières entraînera une exclusion des cours. (Se fera interdire de cours ou sortir - à retirer)

Cordialement, Le bureau Écrire la mention (Lu et approuvé) date et signature